

---

**Un leadership par la crédibilité**  
**Prospectives franco-allemandes**  
**sur l'avenir de l'Union européenne**

---

**Louis-Marie Clouet**

**Andreas Marchetti**

*Mars 2011*

Comité d'études des relations franco-allemandes



L'Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d'information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l'Ifri est une association reconnue d'utilité publique (loi de 1901).

Il n'est soumis à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L'Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l'échelle internationale.

Avec son antenne de Bruxelles (Ifri-Bruxelles), l'Ifri s'impose comme un des rares *think tanks* français à se positionner au cœur même du débat européen.

*Les opinions exprimées dans ce texte  
n'engagent que la responsabilité des auteurs.*

Ce numéro des « Visions franco-allemandes » s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche franco-allemand « La France et l'Allemagne face aux crises européennes » menées conjointement par le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Ifri et le Zentrum für europäische Integrationsforschung (ZEI) de l'université de Bonn, avec le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et de la Deutsche Forschungsgemeinschaft.

Directeurs de collection : Louis-Marie Clouet, Hans Stark

ISBN : 978-2-86592-843-9  
© Ifri – 2011 – Tous droits réservés

Ifri  
27, rue de la Procession  
75740 Paris Cedex 15 – FRANCE  
Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00  
Fax : +33 (0)1 40 61 60 60  
Email : [ifri@ifri.org](mailto:ifri@ifri.org)

Ifri-Bruxelles  
Rue Marie-Thérèse, 21  
1000 – Bruxelles – BELGIQUE  
Tél. : +32 (0)2 238 51 10  
Fax : +32 (0)2 238 51 15  
Email : [info.bruxelles@ifri.org](mailto:info.bruxelles@ifri.org)

Site Internet : [ifri.org](http://ifri.org)

# Auteurs

---

Andreas Marchetti est diplômé d'une maîtrise en sciences politiques de l'université de Toulouse, d'un master en sciences politiques de l'université de Bonn et docteur en sciences politiques. Il est chercheur au Centre de recherche sur l'intégration européenne (Zentrum für europäische Integrationsforschung, ZEI) de l'université de Bonn.

Louis-Marie Clouet est diplômé de Sciences Po Paris, du DESS « Maîtrise des armements et désarmement » de l'université de Marne-La-Vallée et docteur en sciences économiques. Il est chercheur au Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Institut français des relations internationales (Ifri).

Andreas Marchetti et Louis-Marie Clouet ont coordonné le programme de recherche « La France et l'Allemagne face aux crises européennes », mené conjointement par le ZEI et le Cerfa, avec le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) française et de la Deutsche Forschungsgemeinschaft.

## Résumé

---

Ces « Visions franco-allemandes » présentent quatre scénarios d'avenir de l'Union européenne (UE) à l'horizon 2020. Le scénario le plus positif (scénario 1), décrit une Union renouvelée et proactive, répondant largement aux attentes sociales, économiques et internationales. La tendance (scénario 2) peut conduire à un développement plus ou moins positif à long terme, qui dépendra en grande partie des processus et des résultats politiques obtenus. Une alternative – plutôt négative (scénario 3) – dresse le tableau d'une Europe relativement performante en matière de politiques économique et étrangère, mais échouant à répondre aux attentes sociales, et accroissant de ce fait les divergences au sein des sociétés européennes. Le dernier scénario, négatif (scénario 4), décrit une UE commençant à décliner, incapable de maintenir le niveau d'intégration atteint aujourd'hui à cause d'une probabilité décroissante et d'une volonté réduite des États membres de penser et d'agir de manière « européenne ».

Sur la base de ces scénarios, il sera possible de déterminer quelles actions politiques pourraient permettre un *leadership par la crédibilité* de l'Union. Avec 500 millions d'habitants, une stabilité politique fondée sur les principes de la démocratie libérale, une des plus importantes économies au monde avec une industrie forte et compétitive, la deuxième monnaie internationale la plus importante, l'UE dispose incontestablement de ressources politiques et économiques et d'une certaine attractivité, conditions *sine qua non* pour jouer un rôle de leader. Comme ses réalisations et son influence ne sont pas uniquement fondées sur des ressources objectives mais sur une volonté politique et sur la perception interne et externe de son comportement, seul un *leadership par la crédibilité*, fondé sur une cohérence entre son *input* et son *output* politiques, peut faire progresser l'Union de manière significative. Au plan interne, les incohérences doivent être abolies, ce qui implique que l'UE et ses membres agissent de manière cohérente sur toute la gamme de leurs actions politiques, avec pour objectif de dynamiser un esprit d'union véritable et concret et d'améliorer la vie des personnes vivant en Europe. À l'extérieur, une approche similaire renforcera la position et l'influence européennes, puisque l'argument actuel – et hélas justifié – d'une politique de « double standard » ne pourra plus être appliqué à l'Union elle-même.

# Sommaire

---

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>QUATRE SCENARIOS PROSPECTIFS POUR L'UE EN 2020.....</b>	<b>7</b>
<b>Scénario 1 : la « deuxième fondation » de l'Union européenne .....</b>	<b>7</b>
<b>Scénario 2 : l'Europe des possibilités (il)limitées .....</b>	<b>9</b>
<b>Scénario 3 : deux Europes.....</b>	<b>10</b>
<b>Scénario 4 : l'Europe volatile.....</b>	<b>10</b>
<b>UN LEADERSHIP PAR LA CREDIBILITE .....</b>	<b>12</b>
<b>« Une union sans cesse plus étroite » .....</b>	<b>13</b>
<b>Davantage de cohérence et d'efficacité .....</b>	<b>14</b>
<b>LA VOIE A SUIVRE : ASSUMER UN LEADERSHIP.....</b>	<b>20</b>

## Introduction

---

Au cours de la première décennie du <sup>xxi</sup><sup>e</sup> siècle, l'Union européenne (UE) a dû relever des défis plus grands et surmonter des crises plus graves que ce que le début du siècle avait laissé entrevoir. Les débats autour de la finalité de l'Union et les projets parfois visionnaires de l'année 2000 semblent maintenant lointains. L'UE paraît aujourd'hui dominée avant tout par l'agenda politique, comme l'illustre la crise financière, économique puis monétaire qui frappe depuis 2008.

Toutefois, si l'on se penche sur les dix dernières années, les soucis politiques antérieurs ont persisté et se sont superposés, mais ont été aussi, au moins en partie, dépassés. Il ne saurait donc être question d'une « décennie perdue » dans le processus d'intégration. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne à la fin de l'année 2009 a effectivement mis provisoirement un terme à la réforme des institutions de l'UE – ou, plus exactement, de son droit primaire. Il s'agit désormais de conforter les équilibres nés de ce nouveau cadre juridique et d'assurer la pérennisation des nouveaux mécanismes dans la pratique politique. Alors que le débat sur la réforme institutionnelle a – provisoirement du moins – trouvé une issue, la question d'un nouvel élargissement semble ne pas encore avoir fait l'objet d'une décision politique, voire être délibérément laissée « ouverte », comme l'UE le souligne depuis 2005 dans tous les documents relatifs au cadre des négociations<sup>1</sup>.

Bien que les succès du passé puissent servir d'inspiration, les Européens ne peuvent pas se satisfaire de ce qu'ils ont accompli, compte tenu des années agitées déjà passées et des défis importants encore à venir, car leurs réalisations sont constamment remises en cause. Ils doivent plutôt s'efforcer de trouver des manières – sans doute nouvelles et innovantes – de naviguer dans ces eaux troubles. Des décisions politiques responsables ne doivent pas seulement se concentrer sur des solutions répondant à court terme à des défis pressants, mais formuler et mettre en œuvre des politiques et des mécanismes durables afin d'assurer le succès de l'intégration européenne dans l'avenir. À cette fin, un bilan clair et objectif de la situation actuelle est fondamental, car il constitue le cœur des futurs développements possibles.

---

<sup>1</sup> Ceci vaut tant pour la Turquie et la Croatie, depuis 2005, que pour l'Islande, depuis 2010.

La publication de ce numéro des « Visions franco-allemandes » s'inscrit dans le cadre d'un programme de recherche intitulé « La France, l'Allemagne et les crises européennes », mené en coopération par le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Ifri et le Centre de recherche sur l'intégration européenne (Zentrum für europäische Integrationsforschung, ZEI) de l'université de Bonn, avec le soutien de l'Agence nationale de la recherche (ANR) française et de la Deutsche Forschungsgemeinschaft. Des analyses approfondies menées par une équipe interdisciplinaire (20 chercheurs en sciences politiques, économistes, démographes, ingénieurs) ont développé ensuite *la* ou *les* situations les plus probables en 2020 dans leur champ d'expertise, au regard des conditions de départ en 2010 et des facteurs susceptibles d'intervenir dans les dix prochaines années, sous réserve d'aléas majeurs. Ces analyses ont été regroupées en trois champs principaux :

- les défis mondiaux auxquels sera confrontée l'Union européenne et les caractéristiques de la gouvernance mondiale dans laquelle l'UE devra s'insérer en 2020 : gouvernance économique mondiale, lutte contre le réchauffement climatique, migrations, prolifération, matières premières, Organisation des Nations unies (ONU) ;
- l'environnement géopolitique dans lequel s'inscrira l'Union européenne en 2020, et ses relations avec les principaux acteurs mondiaux : États-Unis, Russie, Chine, Inde, Afrique, Proche-Orient ;
- les défis internes auxquels sera confrontée l'UE en 2020 : démographie, cohésion sociale, éducation, économie, conflits politiques, évolutions des institutions européennes.

Sur la base de ces analyses, deux facteurs structurants, une *pression d'adaptation* et une *capacité d'adaptation* de l'UE et de ses États membres, ont permis d'identifier trois clusters potentiellement déterminants pour la trajectoire des politiques européennes et de la place de l'Europe sur la scène internationale dans les années à venir : les champs social, économique et la politique étrangère. En tenant compte des différents niveaux de la *pression d'adaptation* et de la *capacité d'adaptation* l'UE dans ces trois clusters et de leurs interactions<sup>2</sup>, quatre scénarios peuvent être identifiés à l'horizon 2020

---

<sup>2</sup> La *pression d'adaptation* est élevée dans le domaine social, alors que la *capacité d'adaptation* de l'UE y est relativement faible. Dans la sphère économique, la *pression* est également élevée, mais les instruments de l'Union sont aussi

en combinant les potentiels développements dans les trois domaines considérés et en réduisant ces combinaisons à celles qui paraissent les plus plausibles.

Les auteurs feront donc particulièrement référence aux résultats de ce programme de recherche et aux ouvrages publiés dans ce cadre<sup>3</sup>, en particulier une étude prospective sur l'Europe et le monde en 2020. Cette « Vision franco-allemande » présente les quatre scénarios d'avenir de l'UE à l'horizon 2020. Sur la base de ces scénarios, il sera possible de déterminer quelles actions politiques pourraient permettre un *leadership par la crédibilité* de l'Union. À cette fin, cette note présentera des recommandations particulièrement destinées à guider l'action de l'Allemagne et de la France au niveau européen.

---

relativement développés, lui offrant une plus grande *capacité d'adaptation*. Dans le champ géopolitique, la pression est moyenne, à l'instar des capacités européennes.

<sup>3</sup> Pour les analyses thématiques et une discussion plus large des appréciations et hypothèses qui ont conduit à ces quatre scénarios, voir L.-M. Clouet et A. Marchetti (dir.), *L'Europe et le monde en 2020. Essai de prospective franco-allemande*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2011 ; L.-M. Clouet et A. Marchetti (dir.), *Europa und die Welt 2020. Entwicklungen und Tendenzen*, Baden-Baden, Nomos, 2011, « Schriften des Zentrum für europäische Integrationsforschung », n° 74.



## Quatre scénarios prospectifs pour l'UE en 2020

---

Le scénario le plus positif, et néanmoins crédible (scénario 1), décrit une Union renouvelée et proactive, répondant largement aux attentes sociales, économiques et internationales. La tendance (scénario 2) – sans doute plus probable – pointe des perspectives de développement ambivalentes pour l'Europe. Ce scénario conduira à un développement plus ou moins positif à long terme, qui dépendra en grande partie des processus et des résultats politiques obtenus. Une alternative (scénario 3) – plutôt négative – dresse le tableau d'une Europe relativement performante en matière de politiques économique et étrangère, mais échouant à répondre aux attentes sociales, et accroissant de ce fait les divergences au sein des sociétés européennes. Le dernier scénario, négatif (scénario 4), décrit une Union commençant à décliner, incapable de maintenir le niveau d'intégration atteint aujourd'hui à cause d'une probabilité décroissante et d'une volonté réduite des États membres de penser et d'agir de manière « européenne ».

### **Scénario 1 : la « deuxième fondation »<sup>4</sup> de l'Union européenne**

Dans ce premier scénario, l'UE s'oriente vers une nouvelle « raison d'être » car elle continue à répondre largement aux attentes qui lui sont adressées dans le cadre actuel d'exigence. Grâce à la combinaison d'un crédit international reconnu – qui se fonde sur un socle solide et élargi, tant sur le plan des personnels que des institutions – et d'un développement économique global satisfaisant, ces deux facteurs se renforçant mutuellement, la construction européenne bénéficie d'une acceptation renouvelée auprès des élites politiques et de l'opinion publique.

---

<sup>4</sup> Cette dénomination fait référence à L. Kühnhardt, *European Union – The Second Founding: The Changing Rationale of European Integration*, Baden-Baden, Nomos, 2010, « Schriften des Zentrum für europäische Integrationsforschung », n° 67, 2<sup>e</sup> éd.

Grâce à la conscience d'une solidité des États membres et de la solidarité européenne qui en découle, l'UE soutient une transformation durable de l'économie européenne et défend une position unique sur la scène internationale. Elle se voit dorénavant attribuer à moyen et long terme la capacité de transposer à la sphère sociale les succès enregistrés dans les domaines de l'économie et des relations extérieures. Ceci se reflète d'abord dans une politisation prudente – mais positive – de l'échelon européen, qui ne part cependant pas, dans un premier temps, des citoyens, mais des élites politiques elles-mêmes : les élections des parlementaires européens sont présentées comme de véritables « élections européennes » par les partis, qui présentent un candidat pour les plus hauts postes européens (au premier rang desquels la présidence de la Commission). Si cela ne suffit pas à faire émerger une vraie identité européenne, cette évolution conduit néanmoins les citoyens à prendre conscience de la (nécessaire) communauté au sein de l'Union, à côté d'un sentiment d'appartenance local, régional et national toujours dominant. Cette prise de conscience s'explique entre autres par le respect conséquent du principe de subsidiarité, du point de vue fonctionnel, et par l'identification claire des niveaux politiques compétents ; les critiques formulées à l'encontre de l'UE retrouvent un niveau et une teneur réalistes, et se focalisent de manière plus constructive sur des questions concrètes et néanmoins sujettes à débat.

La pertinence croissante de l'UE et l'acceptation dont elle fait l'objet conduisent à la doter d'instruments plus efficaces. Ceci ne se traduit pas obligatoirement par un nouveau débat constitutionnel, mais plutôt par des modifications marginales apportées – autant que cela paraît nécessaire – aux traités conformément à la procédure exceptionnelle d'amendement. En outre, la rotation dans les différentes formations du Conseil est de plus en plus perçue comme obsolète et contraire à l'évolution des institutions, et donc abandonnée. Le financement de l'UE est aussi augmenté, soit au moyen d'une croissance relative du budget actuel dans les limites existantes, soit par le développement des ressources propres de l'Union. Dans la sphère des intérêts communs européens, des stratégies claires et reconnues comme contraignantes sont formulées et les stratégies existantes sont réécrites, afin de mieux faire coïncider les actions de l'UE et celles menées par les États membres ; cet effort peut porter sur de nombreux domaines, de l'action extérieure à la sécurité « classique » et la défense, en passant par la sécurité des approvisionnements en énergie et en matières premières. Des groupes d'avant-garde peuvent se former dans certains champs d'intérêts « partiellement européens » – dans le respect d'une compatibilité « paneuropéenne ». Sur la base d'une telle flexibilisation « dans un certain esprit des traités », la politique d'élargissement se voit aussi redynamisée à moyen terme.

## Scénario 2 : l'Europe des possibilités (il)limitées

L'Union européenne continue à se développer sur la base du traité de Lisbonne, qui fait ses preuves, même si l'UE n'arrive guère à remédier aux problèmes d'inefficacité qui se font jour. Bien que de nombreux domaines politiques soient toujours davantage pénétrés par l'échelon européen, le principe directeur de fonctionnement reste la méthode Monnet « traditionnelle ».

La capacité de l'UE à profiter réellement des possibilités de développement qui s'offrent à elle, en partant d'une position initiale relativement forte, dépend principalement du déploiement de sa politique étrangère et des évolutions économiques – qui ne sont pas uniquement déterminées par des actions politiques. Le cadre posé par le traité de Lisbonne et les modalités actuelles de la mise en œuvre de la politique européenne ne préjugent cependant en rien du développement positif ou négatif de ces potentialités. Dans le domaine économique, cette évolution se mesurera à l'aune du degré d'innovation de l'économie et de sa capacité à devenir, avec un soutien politique, une « nouvelle » économie, c'est-à-dire une économie solidement fondée sur la connaissance. Dans le domaine des relations extérieures, beaucoup d'évolutions dépendront du fruit des efforts entrepris par l'UE pour exercer un leadership diplomatique conforme à l'idéal européen d'un monde multilatéral. Dans une hypothèse positive, l'Europe pourra consolider plus avant ses compétences économiques et diplomatiques, étant considérée par ses États membres comme le niveau adéquat de négociation dans ces domaines. Cela ne se traduira certes pas par un renforcement de ses fondements contractuels dans ces secteurs, mais malgré tout par un alignement croissant des États membres sur l'UE et par une extension concomitante de « formes douces » de coopérations européennes (coordinations, bonnes pratiques, etc.). Comme cette évolution se déploie à quelques détails près avec « un certain égard pour les souverainetés » et ne restreindra pas davantage de manière formelle les prérogatives des États, elle pourra constituer à moyen terme un point de départ pour de nouvelles étapes d'intégration.

En cela, le scénario d'une *Europe aux possibilités (il)limitées* s'inscrit déjà dans un horizon temporel plus lointain que la deuxième décennie du XXI<sup>e</sup> siècle : en tant que scénario de transition, il peut pointer une direction plus positive et plus durable et ainsi ouvrir la voie à une *deuxième fondation* (scénario 1), institutionnelle le cas échéant, de l'Union européenne. Cependant, si la stagnation, voire la régression dans le domaine de l'économie et des relations extérieures l'emportent, l'*Europe des possibilités (il)limitées* peut voir diminuer ses capacités de négociation et son *output* politique. Certes, l'UE se révélerait relativement stable pendant un certain temps dans sa forme et ses manifestations actuelles. Mais elle ne pourrait pas

résister durablement à des contestations croissantes de l'intérieur et de l'extérieur, qui la conduiraient à emprunter la voie d'un développement négatif, au sens d'un déclin qui se manifesterait selon toute vraisemblance dans les années 2030. Dans ce cas, des modèles de développement correspondant aux deux scénarios des *deux Europes* (scénario 3) et de l'*Europe volatile* (scénario 4) seraient envisageables en fonction de l'évolution de la situation économique.

### **Scénario 3 : deux Europes**

Alors que l'UE est encore relativement forte sur la scène extérieure et dans le domaine économique et se développe de manière *globalement* positive, les différences de répartition et donc les écarts de richesse au sein de l'Union et de ses sociétés se creusent. Ceci conduit à une fragmentation renforcée – et conflictuelle – à l'*intérieur* des États membres mais aussi *entre eux*.

La solidarité intra-européenne recule sensiblement, les États membres se livrant des luttes de plus en plus âpres pour la répartition des richesses. Tandis que les tensions sociales s'intensifient clairement, les conséquences du nationalisme qui en résulte en Europe sont dissimulées, du moins à l'extérieur, par la formation d'un « euro-nationalisme » (selon l'expression de Timothy Garton Ash). Au moins celui-ci soutient-il une tendance positive dans les domaines de l'action extérieure et de l'économie, à court ou même moyen terme : en raison de l'exacerbation croissante des tensions intérieures et de la prédominance des intérêts ouvertement égoïstes des États membres dans la formulation des politiques, l'Europe abandonne certes le modèle d'une puissance coopérative mais, grâce à sa position initiale relativement solide, elle peut dans un premier temps utiliser et imposer ces égoïsmes agrégés vers l'extérieur. Cependant, elle ne peut plus revendiquer la tête haute le rôle d'un acteur normatif ni assumer un leadership moral. Cette attitude provoque sur la durée un rejet croissant des normes européennes ; cette tendance devrait probablement marginaliser de plus en plus l'Union après 2020. Ainsi le scénario des *deux Europes* ne se pérennisera-t-il ni sur le plan intérieur, ni sur le plan extérieur. Il constitue donc lui aussi un scénario de transition, qui peut conduire, contrairement au scénario de l'*Europe des possibilités (il)limitées*, à une évolution négative dans la troisième décennie du *xxi<sup>e</sup>* siècle.

### **Scénario 4 : l'Europe volatile**

L'Europe est mise à l'épreuve dans son existence même sous la pression d'évolutions tendanciuellement négatives dans les domaines

de l'économie et des relations extérieures d'une part, et d'une évolution clairement négative dans le domaine social d'autre part.

L'UE apparaît comme de moins en moins capable de répondre aux exigences qui lui sont adressées – en partie par l'insuffisance de ses compétences. Bien que les politiques menées par divers États membres soient elles aussi entachées de défaillances incontestables, produisant des résultats insuffisants (carences de l'*output* politique), l'échelon national est confirmé par un nationalisme exacerbé, qui s'accompagne d'une xénophobie rencontrant un écho croissant dans toute l'Europe. Même le respect d'une conformité paneuropéenne et l'identification des élites agissantes à l'Europe diminuent. Le projet de la construction européenne est remis en question en tant que tel, bien qu'il soit conservé comme cadre à la poursuite des intérêts nationaux – contrairement à « l'esprit des traités ». Dans une telle Union européenne se forment des « groupes d'avant-garde » – à l'intérieur ou en marge du cadre institutionnel de l'UE – dont la création est principalement motivée par la volonté de défendre des intérêts nationaux. L'UE perd ainsi l'élément qui l'unifiait et apaisait les conflits, son rôle de clé de voûte, et est réduite à négocier la convergence des intérêts ou le règlement des conflits – au demeurant pacifiques – entre les différents gouvernements. Les confrontations croissantes au sein de l'UE conduisent à une intergouvernementalisation croissante, les États membres utilisant de plus en plus les possibilités de blocage que leur offrent les procédures communautaires. Cette évolution empêche durablement la poursuite du développement de l'Union et de ses politiques vers une plus grande intégration. Son rôle se réduit donc à l'administration et à la définition limitée de ce qui n'est pas controversé, ou qui est susceptible d'être mis en œuvre malgré des réticences lorsque le rapport de force entre les États membres le permet. Toutes ces évolutions entraînent une politisation clairement négative de l'UE : tandis que le contenu des politiques donne lieu à des confrontations violentes, l'intérêt et la participation des citoyens chutent de manière significative. Les élections au Parlement européen deviennent définitivement des *élections de second rang* ; la tendance au renforcement de cette instance dans l'architecture institutionnelle de l'Union est inversée. Il demeure incertain dans quelle mesure la Cour de Justice de l'Union européenne elle-même peut conserver sa primauté inscrite dans les traités ou se voit, elle aussi, remise en cause.

L'UE et ses différents États membres se retrouvent peu à peu marginalisés sur la scène internationale. Avec une population vieillissante, une productivité déclinante et des problèmes intérieurs croissants que les États membres gèrent tant bien que mal, l'Union se résume de plus en plus au plan économique et politique à une petite péninsule située à la pointe de l'Eurasie, dépendant des autres acteurs internationaux, qui se révèlent plus cohérents, plus unifiés, et ainsi plus résistants et capables d'imposer leurs vues.

## Un leadership par la crédibilité

---

Comme le soulignait le groupe de réflexion sur l'avenir de l'Europe<sup>5</sup> au printemps 2010, l'Europe se trouve à la croisée des chemins. Bien que le scénario de *l'Europe des possibilités (il)limitées* (scénario 2) soit le plus plausible, de nombreuses bonnes raisons incitent à envisager un futur plus pessimiste : le défi du « contrat social européen » laisse à penser que les scénarios négatifs sont plus probables que ce que l'on pourrait espérer. De plus, même *l'Europe des possibilités (il)limitées* ne conduit pas automatiquement à un développement positif de l'Union : ce scénario de transition conditionne le développement de l'Union sur le long terme, bien au-delà de 2020.

L'avenir de l'Union dépend dans une large mesure de facteurs externes : l'émergence de nouveaux acteurs internationaux, le rééquilibrage des instances internationales et de leur mode de gouvernance, les menaces pour la sécurité mondiale (dont la prolifération nucléaire et le terrorisme), le changement climatique et ses répercussions sur les ressources naturelles, les migrations internationales, la disponibilité des ressources énergétiques et d'autres denrées rares. Même si ces facteurs sont à priori extérieurs à l'Union, leur impact dépendra en grande partie de la manière par laquelle l'Union européenne et ses États membres se positionneront au regard de ces défis. À première vue, la position internationale actuelle de l'Europe lui permet partiellement d'influencer directement ces développements. Probablement de manière encore plus importante, l'Union possède un fondement intellectuel et juridique solide – quoique pas toujours efficace – pour s'adapter elle-même aux défis extérieurs, mais aussi internes. Parmi ces derniers, la structure même des politiques publiques est directement impactée par la manière dont la politique est menée et ces politiques publiques sont appliquées. Les orientations politiques sont conduites et les politiques élaborées en préoccupation avec la structure même de ces politiques. En ce qui concerne les politiques publiques, les questions économiques, les politiques budgétaire et fiscale et la pression sur la monnaie commune figurent en tête de l'agenda politique actuel ; à cela s'ajoutent les préoccupations sur le développement démo-

---

<sup>5</sup> *Project Europe 2030: Challenges and Opportunities. A report to the European Council by the Reflection Group on the Future of the EU 2030*, Bruxelles, 2010, p. 11-14, [Reflectiongroup.eu](http://Reflectiongroup.eu).

graphique de l'Union, l'éducation, la science et la recherche, fortement corrélées à la transformation de l'économie européenne.

Toute recommandation politique qui tente de mettre en avant des options potentielles doit particulièrement mettre l'accent sur la capacité de l'Union et de ses États membres à répondre de manière positive aux défis énoncés ci-dessus. Comme l'*input* et l'*output* des politiques européennes sont étroitement liés et – au moins potentiellement – en cours d'examen, plusieurs niveaux doivent être pris en considération : les fondements conceptuels de l'Union, la dimension structurelle de la politique et des politiques européennes, et les mesures politiques concrètes.

### « Une union sans cesse plus étroite »

Si le débat sur la « finalité » formelle de l'Union semble provisoirement suspendu, au regard du questionnement sur la poursuite de son intégration et de son élargissement, l'objectif d'une « union sans cesse plus étroite entre les peuples d'Europe » demeure, comme l'affirme le traité de Lisbonne. Il mérite toutefois d'être envisagé d'une nouvelle manière afin d'influencer l'actuel et futur cap de l'intégration européenne, évitant qu'elle ne soit réduite à une simple annonce. À cet égard, une « union sans cesse plus étroite » pourrait être entendue comme une « union coopérant toujours plus étroitement », un appel à une intégration plus formelle. Cette interprétation est renforcée par le débat sur la réforme de l'Union de la dernière décennie, bien que le préambule lie directement l'expression au principe de subsidiarité.

De manière pragmatique, le débat actuel que doit affronter l'Europe ne porte en effet pas tant sur la *finalité* de l'Union que sur la *manière* dont les acteurs politiques européens interagissent et produisent un *output* politique. Si « une union plus étroite » n'est pas comprise comme un objectif statique mais a trait davantage aux modalités des politiques publiques et à leur formulation, cette approche peut servir de ligne de conduite fondamentale afin de répondre aux défis communs : les acteurs politiques interagissent-ils étroitement dans un esprit d'union ? Si les acteurs et les parties prenantes travaillent en étroite collaboration afin de dégager des solutions aux défis communs, ils peuvent accroître la qualité de l'*output* politique et ainsi son acceptation par la classe politique et par l'opinion publique. Si le respect des règles et des procédures formelles est plus ou moins incontesté, les règles du jeu doivent néanmoins être aussi appliquées dans un esprit d'union. Si nécessaire, une politique visant à nommer et stigmatiser (*naming and shaming*) peut s'avérer nécessaire à l'encontre de ceux qui résisteraient à une telle interprétation élargie des règles du jeu. Une plus grande publicité peut également contrer l'habitude persistante de certains acteurs de blâmer

« Bruxelles » pour des décisions prises par le Conseil avec la participation des gouvernements des États membres.

Si un véritable esprit d'union prévaut, même l'actuelle réticence à mettre en place des politiques fondées sur les formes d'une intégration flexible (par exemple, des coopérations renforcées) pourrait être réduite, ouvrant des voies nouvelles et innovantes pour adapter l'Union et ses politiques, même dans les cas où tous les États membres ne se sentent pas autant concernés. Comme le prévoient les traités, de tels mécanismes flexibles ne doivent pas entrer en conflit avec les objectifs de l'Union et la cohérence de telles coopérations avec les autres politiques européennes doit être garantie.

### ***Davantage de cohérence et d'efficacité***

L'Union souhaite promouvoir « la paix, la sécurité et le progrès en Europe et dans le monde » (préambule du traité de l'Union) : l'UE et ses actions doivent donc être jugées au regard de ses ambitions et des aspirations soulevées. Une évaluation de l'évolution de l'Union en général et de ses politiques en particulier peut être réalisée en observant le développement de la *capacité d'adaptation* de l'Union et de ses États membres pour répondre efficacement aux défis actuels. Afin de répondre à la pression d'adaptation présente dans de nombreux domaines aujourd'hui, l'Union européenne et ses États membres disposent essentiellement de deux options :

- générer des synergies et formuler des *réponses plus efficaces* en agissant plus étroitement ensemble ;
- essayer de *faire diminuer la pression*.

Ceci n'implique pas nécessairement plus de compétences au niveau de l'Union européenne mais plutôt la formulation de politiques dans un esprit de plus en plus « euro-conscient ». En pratique, ces deux approches peuvent être combinées afin d'atteindre des résultats favorables et de minimiser les effets négatifs secondaires. En suivant une interprétation pragmatique d'une « Union toujours plus proche », l'Union et ses États membres auront par conséquent – selon des critères d'efficacité et même d'efficience – à garantir la cohérence de l'ensemble de leurs politiques. L'Union européenne étant un système de gouvernance multiniveaux, l'attente d'une plus grande cohérence recouvre au moins deux aspects.

- Au niveau des décisions politiques et de leur contenu, la *cohérence entre les politiques européennes* devra être assurée. Avec différentes politiques d'un côté, et différentes formations du Conseil et des commissions parle-



mentaires responsables de l'autre, la coordination ne sera pas une tâche aisée. Il est donc primordial de favoriser et garantir durablement les effets positifs des politiques de l'Union et de prévenir les conséquences – négatives – non désirées. Ceci ne concerne pas uniquement la cohérence entre des politiques corrélées de manière évidente mais entre toutes les politiques – internes et externes.

- Au plan structurel des politiques publiques, la *cohérence entre les politiques de l'Union européenne et celles des États membres* devra aussi être réalisée. Actuellement, la juxtaposition des politiques de l'Union et de celles des États membres entraîne souvent une incohérence du comportement global de l'Union car la plupart des destinataires de ces politiques ne sont pas forcément conscients de leur origine spécifiquement européenne, nationale ou régionale. En particulier au niveau international, la distinction entre les politiques de l'Union européenne et les politiques nationales des États européens est rarement faite, les deux types de politiques étant perçus comme étroitement liés. Afin d'éviter que les politiques nationales ne sapent les politiques de l'Union européenne – et réciproquement –, les États membres doivent être plus conscients de leur responsabilité dans la gouvernance multiniveaux en Europe. Ils ne sont plus de simples *États*, mais sont définis comme des *États membres* de l'Union<sup>6</sup>. C'est à cette condition que toutes les politiques, nationales comme européennes, seront susceptibles de produire les effets désirés ; ou inversement, des résultats négatifs dus à des frictions seront prévisibles.

Certains exemples, issus du groupe de travail franco-allemand sur le futur de l'Union européenne et de son environnement<sup>7</sup>, permettent de souligner les implications de ces conditions et la complexité de ces questions.

- La Charte des droits fondamentaux, partie intégrante du droit primaire de l'Union (article 6.1, traité sur l'Union européenne [TUE]) depuis le traité de Lisbonne, lie étroitement les droits individuels, économiques et sociaux sous un seul chapeau. Avec l'impact des crises économiques, financière et budgétaire et les efforts des

---

<sup>6</sup> C. Calliess, « Schlusswort », in C. Calliess et K.-H. Paqué (dir.), *Deutschland in der Europäischen Union im kommenden Jahrzehnt – Kreativität und Innovationskraft: Neue Impulse für Staat, Markt und Zivilgesellschaft*, Düsseldorf, Hanns Martin Schleyer-Stiftung, 2010, p. 278.

<sup>7</sup> Cf. note 3.

gouvernements pour les enrayer, les tensions se sont fortement accrues, au sein des pays membres de l'Union et aussi entre eux. Dans un esprit d'union, l'UE et ses États membres devront être clairs sur le fait qu'au-delà de simples déclarations, ils vont s'attaquer ensemble aux crises, de manière socialement acceptable, évitant de creuser l'écart social dans les sociétés européennes. Tôt ou tard, l'Union devra autoriser des mécanismes de transfert partiels pour éviter des distorsions ouvertement marquées ; afin d'éviter des comportements de cavalier seul, leur développement devra être complété – dans le cadre d'un *gouvernement économique* lentement développé – par des procédures communes pour au moins passer en revue les décisions nationales centrales ayant des implications communes, y compris les politiques économique, fiscale et budgétaire. Sans transférer de telles compétences à l'Union, des mécanismes « doux » devront être mis en place afin de garantir une conformité paneuropéenne et une approche à deux faces (et par conséquent acceptable) de la solidarité : les États membres forts aident les plus fragiles ; conformément au principe de subsidiarité, les États plus fragiles travaillent autant que possible à résoudre leurs problèmes.

- Dans les politiques internationales, l'Union européenne cherche à obtenir un rôle de leader. À cette fin, elle devra également satisfaire les demandes pour assumer plus de responsabilités internationales. Étant donné que les contraintes budgétaires nationales augmentent et que les États membres manquent de plus en plus d'une « masse critique » pour se faire entendre comme États individuels à l'échelle internationale, un tel rôle ne peut être atteint qu'en développant toute la gamme de la politique étrangère de sécurité et de défense, en faisant usage des synergies importantes pour dépasser les traditionnelles réticences nationales. L'élaboration de structures communes (comme le Service européen pour l'action extérieure [SEAE]) accroîtra les interdépendances intra-européennes, mais aidera également l'Union et ses membres à être plus actifs, et leur permettra par conséquent d'étendre leur capacité d'influence sur la politique internationale.

- À de nombreuses occasions, l'Union a souligné son ambition d'agir comme un pouvoir normatif sur l'échiquier international. Si l'Union européenne considère cette ambition avec sérieux, elle doit s'assurer que sa propre conduite – y compris celle de ses États membres – est en accord avec les règles normatives et morales qu'elle promeut. Sinon, au moins une partie de l'agenda européen normatif risque de souffrir d'une perte continue de

crédibilité, entravant l'effet positif souhaité. Par exemple, alors que l'Union assume un rôle de promoteur international des droits de l'Homme, certaines pratiques de contrôle des frontières (que ce soit sous la responsabilité des autorités nationales, voire avec la participation d'agences européennes) présentent un contraste saisissant avec ces droits. Si l'on s'intéresse à la question sous-jacente des migrations, on pourrait penser que la collaboration de l'Union avec les pays du Tiers-Monde ne satisfait pas aux standards des droits de l'Homme et des droits des réfugiés, en particulier<sup>8</sup>. Ces incohérences mettent de plus en plus en question la crédibilité de l'agenda normatif de l'Union, et risquent de porter atteinte à ses potentiels effets positifs. C'est seulement si l'UE et ses États membres se conforment à leurs propres standards qu'ils pourront espérer que les autres États les partagent – peut-être.

- Garantir l'accès à l'énergie et aux autres ressources a été une priorité de l'agenda européen, tout comme combattre le changement climatique et favoriser des pratiques de plus en plus respectueuses d'un développement durable. Sur la question spécifique des ressources en énergie fossile, le lien entre les deux questions est évident. Cependant, d'autres dimensions sont également interconnectées : comme l'Union applique des standards environnementaux plutôt élevés en matière d'exploitation des ressources sur son territoire, elle devrait aussi – en tant qu'acteur normatif – être davantage concernée par l'application de tels standards dans les pays d'origine des matières premières et de l'énergie pour garantir la durabilité de l'exploitation. Actuellement, il existe un fort déséquilibre entre l'exploitation interne et externe des ressources, qui se traduit par une exploitation sous-optimale des ressources européennes et une augmentation de l'écart entre des coûts d'exploitation élevés en Europe et des coûts beaucoup moins élevés en dehors de l'Union. Une politique plus équilibrée pourrait accroître l'attractivité des ressources européennes, tout en garantissant une exploitation plus viable ailleurs, en réduisant en même temps la dépendance de l'Union européenne au moins dans certains secteurs.

---

<sup>8</sup> De plus, concernant les aspects internes, la politique de migration européenne doit trouver un nouvel équilibre entre les implications sociales des migrations et la satisfaction des besoins démographiques et économiques d'immigration.

- En général, les politiques et les efforts européens en matière sociale et environnementale ne peuvent être limités à l'Union en elle-même. Étant donné leurs effets potentiels à long terme sur les migrations et la stabilité internationales, l'Union devrait inclure progressivement des aspects sociaux et environnementaux à ses politiques commerciales et garantir ainsi qu'un minimum de droits du travail et de l'environnement du travail sont respectés dans la production des produits entrant sur le marché européen, de la même manière que ces produits doivent déjà satisfaire un minimum de critères environnementaux. Ceci pourrait être favorisé par exemple à travers l'action de l'Union à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou par son action pour obtenir de ses partenaires commerciaux une adhésion à l'Organisation internationale du travail (OIT) et un respect de ses standards, etc. L'Union étant l'un des plus importants partenaires économiques pour de nombreuses économies, elle bénéficie d'un poids économique suffisamment important pour promouvoir des changements justifiés dans ce domaine. Deux résultats peuvent être espérés : à l'extérieur, l'UE peut aider à améliorer les conditions de travail et à réduire les effets négatifs sur l'environnement ; au plan interne, elle devrait être capable de réduire le fossé entre la moyenne des coûts de production en Europe (en accord avec ses propres standards sociaux et environnementaux) et ceux des autres compétiteurs internationaux.
  
- Si la réforme de la Politique agricole commune (PAC) est principalement centrée sur les aspects redistributifs au sein de l'Union, elle a des effets importants sur de nombreuses économies en dehors de l'Union, en particulier dans les pays en développement. Les produits agricoles européens subventionnés réduisant l'avantage comparatif de ces économies, la PAC remet en question certains objectifs annoncés par la coopération pour le développement de l'Union. En conséquence, ces deux politiques doivent être prises en compte de manière plus étroite. Considérant leur interdépendance, l'Union pourrait, en tenant compte des réticences de certains États membres ainsi que du respect des règles de l'OMC, opter pour une réforme de la PAC qui ne l'abolit pas complètement mais qui au moins empêche que les produits agricoles subventionnés ne faussent le marché mondial. Ceci pourrait permettre de préserver le cœur de la PAC tout en bénéficiant aux pays en développement. De plus, un accès au marché trop restrictif pour les produits agricoles dans l'Union doit être révisé, mais l'Europe doit également tenir compte des standards sociaux et environnementaux susmentionnés.

Dans beaucoup de domaines, l'Union a acquis des compétences importantes durant les dernières décennies. Avec 500 millions d'habitants, une stabilité politique fondée sur les principes de la démocratie libérale, une des plus importantes économies mondiales avec une industrie forte et compétitive, la deuxième monnaie internationale la plus importante (en dépit de ses problèmes actuels), l'Union dispose incontestablement de ressources politiques et économiques et d'une réelle attractivité, conditions *sine qua non* pour jouer un rôle de leader. Or, alors que croît un scepticisme à l'égard de sa capacité à se forger un avenir de manière positive<sup>9</sup>, l'Union peut seulement continuer à jouer un rôle de premier rang – en Europe et au-delà – si elle s'en tient avec constance à ses objectifs et politiques largement acceptés et évite les incohérences entre ses politiques – de manière beaucoup plus systématique que jusqu'à présent. Ses règles formelles de prise de décision (*légitimité de l'input*) ont un rôle tout aussi important que ses réalisations (*légitimité de l'output*). Comme ses réalisations et son influence ne sont pas uniquement fondées sur des ressources objectives mais sur une volonté politique et sur la perception interne et externe de son comportement, seul un *leadership par la crédibilité*, fondé sur une cohérence entre son *input* et son *output* politiques, peut faire progresser l'UE de manière significative. Au plan interne, les incohérences doivent être abolies, ce qui implique que l'Union et ses membres agissent de manière cohérente sur toute la gamme de leurs actions politiques, avec pour objectif de dynamiser un esprit d'union véritable et concret et d'améliorer la vie des personnes vivant en Europe. À l'extérieur, une approche similaire renforcera la position et l'influence européennes, puisque l'argument actuel – et hélas justifié – d'une politique de « double standard » ne pourra plus être appliqué à l'Union elle-même.

---

<sup>9</sup> Eurobaromètre 73. L'opinion publique dans l'Union européenne, Bruxelles, Commission européenne, 2010, vol. 1, p. 246-249.

## La voie à suivre : assumer un leadership

---

Réaliser un leadership de l'Europe par la crédibilité est déjà un objectif ambitieux, surtout dans une Union rassemblant 27 États membres distincts. Cependant, cela ne doit pas empêcher l'Union de progresser dans cette direction : une Union suivant des lignes clairement définies sur toute la gamme de ses politiques, agissant avec solidarité et mettant en jeu non seulement ses ressources physiques mais également son intégrité politique, sera considérée à l'intérieur et à l'extérieur comme un acteur rationnel et fiable. En tant que groupe puissant et crédible, l'Union pourra faire progresser ses objectifs et œuvrer véritablement comme une force positive en Europe et même au-delà. L'alternative, une UE suivant des logiques différentes et persistant à afficher des divisions internes et des contradictions politiques, affaiblira tôt ou tard l'Europe politique et conduira peut-être au scénario d'une *Europe divisée*, voire d'une *Europe volatile*.

De même qu'un rôle important de l'Europe dépend largement des ressources, de la pertinence et de la volonté politique d'agir en accord avec le concept d'un leadership par la crédibilité, mener l'Union vers cet objectif dépend du même ensemble de conditions – conditions que seuls les grands États peuvent remplir en permanence de façon réaliste. De plus, ces États membres doivent être prêts à adapter leurs propres préférences afin d'aboutir à des compromis. Leur formulation serait facilitée – de manière paradoxale à première vue – si les positions initiales de deux acteurs au moins sur une question de politique concrète ne sont pas identiques ou même similaires. Bien que cela *complique probablement le lancement de propositions politiques concrètes*, un compromis entre deux ou trois acteurs majeurs est déjà susceptible de couvrir un large spectre de préférences dans toute l'Union, *favorisant au final l'élaboration et la prise de décision à 27*.

Si l'on passe en revue les États membres européens et leurs préférences sur les principaux enjeux politiques aujourd'hui, la France et l'Allemagne apparaissent une fois de plus quasi naturellement comme des leaders potentiels dans de nombreux domaines. Premièrement, les deux pays disposent de ressources et d'une pertinence politique considérables. Deuxièmement, ils ont souvent des opinions divergentes, par exemple en matière de politique énergétique, de politique économique et fiscale, de sécurité et défense,

etc.<sup>10</sup>, mais représentent régulièrement aussi les préférences d'autres États membres. Ensuite, l'Allemagne et la France sont couramment prêtes à travailler ensemble afin de soumettre des propositions au niveau européen. Ce faisant, elles doivent continuellement prouver que leurs politiques européennes ne servent pas uniquement leurs intérêts spécifiques mais soutiennent un progrès pour l'Union tout entière. Tant qu'un leadership de la France et de l'Allemagne n'est pas perçu comme un « directoire » essayant de dicter ou d'imposer les positions françaises et allemandes aux autres États membres, leur rôle est acceptable pour leurs partenaires et leur capacité à préparer et à influencer positivement les politiques européennes est considérable. En ce sens, la coopération franco-allemande implique une grande responsabilité européenne et ne peut donc pas être considérée comme exclusive. D'autres constellations d'États membres peuvent également aider l'Union à promouvoir des positions et des politiques communes. De nombreuses initiatives ont été lancées, non sans raison, pour ouvrir le bilatéralisme franco-allemand à la Pologne dans le cadre du « Triangle de Weimar ». Cependant, une telle constellation triangulaire représente un problème presque géométrique : à de nombreuses occasions, un partenaire pourrait se retrouver en position d'opposition aux deux autres et devenir réticent à approfondir une question particulière dans le cadre d'un tel forum trilatéral. D'autres relations bilatérales peuvent potentiellement exercer un leadership, comme la France et le Royaume-Uni en matière de défense. Néanmoins, le « Triangle de Weimar » et d'autres formations bilatérales n'ont pas la profondeur institutionnelle dont bénéficient les relations franco-allemandes depuis la signature du traité de l'Élysée en 1963. En s'appuyant sur une socialisation de longue date des acteurs et sur une base institutionnelle constamment actualisée et affinée, la France et l'Allemagne sont les mieux placées pour jouer un rôle de nations leaders incitant l'Union européenne à assumer un leadership par la crédibilité.

---

<sup>10</sup> Cf. Demesmay et A. Marchetti, *Frankreich ist Frankreich ist Europa: Französische Europa-Politik zwischen Pragmatismus und Tradition* (DGAPanalyse Frankreich), Berlin, Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik, 2010 ; A. Marchetti, « Herausforderungen für das deutsch-französische 'Tandem' », in ZEI (dir.), *Partner Frankreich: Positionsbestimmungen zwischen Krise und Aufbruch [Documentation of the 13<sup>th</sup> Europakolloquium]*, Bonn, ZEI, 2009, p. 7-15 ; A. Marchetti, « Deutschland zwischen Ost und West: Die Beziehungen zu Polen und Frankreich fünf Jahre nach der Osterweiterung », in W. Hiltz et C. Robert (dir.), *Frankreich – Deutschland – Polen: Partnerschaft im Herzen Europas*, Bonn, ZEI, 2010, « Discussion Paper », C 199, p. 57-66.

## Visions franco-allemandes

---

Publiée depuis 2004 deux fois par an, cette collection est consacrée à une analyse croisée de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne et de la France contemporaines : politique étrangère, politique intérieure, politique économique et questions de société. Les « Visions franco-allemandes » sont des textes à caractère scientifique et de nature *policy oriented*. Envoyées à plus de 2 000 abonnés sous forme électronique, à l'instar des « Notes du Cerfa », les « Visions franco-allemandes » sont accessibles sur le site Internet du Cerfa, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

### ***Dernières publications du Cerfa***

Fr.-L. Altmann, *Les Balkans vus de Berlin aujourd'hui*, « Note du Cerfa », n° 81, janvier 2011.

R. Lallement, *L'économie allemande en sortie de crise. Une surprenante résilience*, « Note du Cerfa », n° 80, décembre 2010.

M. Sauer, *L'intégration des immigrants d'origine turque en Allemagne*, « Note du Cerfa », n° 79, novembre 2010.

T. Wetzling, *L'Allemagne et le contrôle parlementaire des services de renseignement*, « Note du Cerfa », n° 78, octobre 2010.



## Le Cerfa

---

Le Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. L'Ifri, du côté français, et la DGAP, du côté allemand, en exercent la tutelle administrative. Le Cerfa bénéficie d'un financement paritaire assuré par le Quai d'Orsay et l'Auswärtiges Amt ; son conseil de direction est constitué d'un nombre égal de personnalités françaises et allemandes.

Le Cerfa a pour mission d'analyser les principes, les conditions et l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de trouver et de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Hans Stark assure le secrétariat général du Cerfa depuis 1991. Louis-Marie Clouet y est chercheur et responsable de la publication des « Notes du Cerfa » et des « Visions franco-allemandes ». Nele Wissmann travaille au Cerfa comme assistante de recherche et est chargée de mission dans le cadre du projet « Dialogue d'avenir ».